

Téléphone : 02 54 80 94 13

Télécopie : 02 54 80 89 96

SEANCE DU 29 MARS 2016

L'An deux mil seize, le vingt-neuf mars, à 19 H 15, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur ROULLEAU Olivier, Maire

Etaient présents : Mrs ROULLEAU O, BESSE T, RONCIER J, BIRLOUEZ G, FUSIL J.P., Mrs THUILLIER J Cl.,
VIOLANTE F,
Mmes GLOANEC-MAURIN K, EVERED G et PERAL Ch.

Les membres présents formant la totalité des membres en exercice, Monsieur Gwénaél BIRLOUEZ a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 Mars 2016 Nb de membres présents : 10

Pour l'approbation des comptes de gestion et vote des budgets primitifs,

Nb de votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 0

Le Maire présentant chaque compte administratif n'est pas admis à prendre part à leur vote, Nb de votants : 09 POUR : 09 CONTRE : 0

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2016

Le compte rendu de la séance du 13 Janvier 2016 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2015 qui se résumant ainsi :

Budget Commune 2015	Recettes		Dépenses		Résultat par section
	Section	Prévu	Réalisé	Prévu	
Section de fonctionnement	315 030,00	333 553,87	315 030,00	243 984,68	89 569,19
Section d'investissement	224 079,00	211 628,32	224 079,00	217 128,06	-5499,74
Restes à réaliser		10 000		0,00	10 000,00

AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 comme suit :

* 35 000 € au C/1068 de la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement 2015 et les travaux 2016.

* Le solde disponible soit 54 569,19 € est affecté en report à la section de fonctionnement du B.P. 2016.

* le besoin de financement d'investissement 2015 de -5 499,74 € est affecté à la section d'investissement du B.P. 2016.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2016 qui s'équilibre comme suit :

Budget commune 2015	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	313 344,00	313 344,00
Section d'investissement	122 741,00	122 741,00

IMPOSITION DIRECTE LOCALE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

➤ DECIDE de reconduire les taux d'imposition directe locale 2015 pour l'année 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,11 % soit un produit de 35 727 €
 - Taxe foncier bâti : 22,24 % soit un produit de 37 808 €
 - Taxe foncière non bâti : 52,49 % soit un produit de 32 019 €
- soit un produit fiscal attendu global de 105 554 € pour l'année 2016.

SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP)

Approbation du compte de gestion et du compte administratif d'AEP 2015

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2015 qui se résumant ainsi :

Service AEP 2015	Recettes		Dépenses		Résultat par section
	<i>Prévu</i>	Réalisé	<i>Prévu</i>	Réalisé	
Section de fonctionnement	64 734,00	74 010,55	64 734,00	24 408,43	49 602,12
Section d'investissement	179 731,00	178 729,17	179 731,00	41 130,95	137 598,22

Affectation du résultat 2015

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de clôture 2015 comme suit :

- * L'excédent de fonctionnement de 49 602,12 € au C/002 du B.P. 2016
- * L'excédent d'investissement 2015 de 137 598,22 € est affecté à la section d'investissement du B.P. 2016.

Vote du budget primitif d'AEP 2016

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2016 qui s'équilibre comme suit :

Service AEP 2016	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	88 411,00	88 441,00
Section d'investissement	180 286,00	180 286,00

SERVICE ASSAINISSEMENT

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2015 qui se résumant ainsi :

Service Assainissement 2015	Recettes		Dépenses		Résultat par section
	<i>Prévu</i>	Réalisé	<i>Prévu</i>	Réalisé	
Section de fonctionnement	55 161,00	57 256,68	55 161,00	26 936,98	30 319,70
Section d'investissement	39 252,00	37 250,81	39 252,00	12 667,27	24 583,54

Affectation du résultat 2015

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2015 comme suit :

* L'excédent de fonctionnement de 30 319,70 € au C/002 du B.P. 2016

* L'excédent d'investissement 2015 de 24 583,54 € est affecté à la section d'investissement du B.P. 2016.

Vote du budget primitif Assainissement 2016

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre comme suit :

Service Assainissement 2015	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	50 976,00	50 976,00
Section d'investissement	39 713,00	39 713,00

BUDGET SPECIFIQUE LOTISSEMENT DES GRENOUILLETES

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2015 qui se résumant ainsi :

Lotisist des Grenouillettes 2015	Recettes		Dépenses		Résultat par section
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Section de fonctionnement	40 351,49	0,00	40 351,49	0,00	0,00
Section d'investissement	40 351,49	0,00	40 351,49	0,00	0,00

Vote du budget primitif lotissement 2016

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre comme suit :

Lotisist des Grenouillettes 2016	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	50 351,49	50 351,49
Section d'investissement	40 351,49	50 351,49

LOCATION DES LOCAUX 1 PLACE DE LA POSTE

Monsieur Le Maire fait part que, par lettre du 9 mars 2016, l'Association Cheptel Aleïkoum a demandé à ne plus occuper les locaux situés au 5 Place de la Poste et 5 Rue des Templiers à compter du 1^{er} avril 2016. L'association sollicite seulement l'occupation des locaux communaux situés à l'étage du 1, Place de la Poste.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande et à fixer les conditions de location.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mr Le Maire à conclure entre la commune et l'association « Cheptel Aleïloum » une convention à titre précaire et révocable d'une durée d'un an renouvelable à compter du 1^{er} Avril 2016 pour l'occupation des locaux situés à l'étage du bâtiment communal 1 Place de la Poste d'une superficie de 99 m², à titre de bureaux pour leur service administratif.
- **FIXE** le loyer mensuel à 300 € - Trois Cents Euros ;

APPROBATION DE DEVIS

Travaux forage d'Adduction d'Eau Potable – AEP

Les devis SEIT sont approuvés pour les travaux suivants :

- 1 287 € HT correspondant à la fourniture et le remplacement des contacteurs et protection thermique des 2 pompes du forage ;
- 1 226 € HT pour le remplacement du compteur de volume placé à la sortie du pompage qui doit être changé tous les 10 ans ;
- 1 482 € HT pour le remplacement de canalisations vétustes à la tête de forage.

Suite de la procédure administrative du périmètre de protection du forage AEP

Le Conseil Municipal est informé de l'arrêté préfectoral signé le 11 mars 2016 déclarant d'utilité publique (DUP) la dérivation des eaux et les périmètres de protection du forage d'AEP du Bourg Neuf et autorisant la commune à prélever l'eau dans le milieu naturel et à distribuer l'eau produite à des fins de consommation humaine. Cet arrêté a été notifié aux propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de protection du forage et fait l'objet d'un affichage en Mairie. Les prescriptions inscrites dans cet arrêté devront être réalisées dans un délai de 18 mois pour certaines et 30 mois pour les autres. Une réunion publique sera proposée sur les conséquences de ces prescriptions.

Travaux bâtiments communaux

Approbation du devis de l'entreprise PANNIER relatif aux travaux de couverture et d'étanchéité sur le bâtiment de construction métallique situé 8 rue des Templiers à hauteur de 9 140 € HT.

Se renseigner sur la nécessité d'effectuer une vérification annuelle du paratonnerre installé sur le clocher.

Aménagement cimetière

Les travaux consistent à la réfection de l'allée centrale, le déplacement de la croix, actuellement gênante pour le passage des véhicules des pompes funèbres. Le Conseil Municipal sollicite un second devis.

Il est décidé de demander une subvention au titre de la DETR 2017 pour l'aménagement de l'espace cinéraire.

Matériel

Approbation du devis COMAT&VALCO pour l'achat de poubelles à installer autour de l'étang et de 20 chaises pour la salle communale.

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE SUR COMPTE BANCAIRE

Monsieur Le Maire rend compte du sondage effectué auprès des administrés les informant des possibilités de régler par prélèvement automatique sur compte bancaire les factures émises par la commune. Sur 165 foyers consultés, 40 ont répondu favorablement à ce type de paiement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOUHAITE** que la commune puisse étendre les moyens de paiement pour les usagers, notamment par le prélèvement automatique sur compte bancaire.
- **AUTORISE** Le Maire à mettre en place ce type de paiement à compter des factures émises en 2016.

APPROBATION DE L'ORGANIGRAMME ET MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l'avis favorable du 3 Mars 2016 du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir et Cher sur la mise en place de l'entretien professionnel au sein de notre collectivité ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'organigramme de la commune, annexé à la présente délibération ;

- **APPROUVE** les critères d'évaluation de la valeur professionnelle de chaque agent du service administratif et du service technique,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de mettre en place l'entretien professionnel des agents titulaires, non titulaires et en contrat à durée indéterminée conformément à la réglementation en vigueur, pour évaluer l'activité de chaque agent effectuée à compter de 2015.

QUESTIONS DIVERSES

Partenariat avec le Trésor Public

Accord du conseil municipal pour établir un partenariat entre la commune et la Trésorerie de Mondoubleau permettant ainsi de définir les missions respectives de chacun, d'accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers ainsi que le service rendu aux usagers et à renforcer la coopération entre les services.

Repas annuel : Rappel de la date du repas annuel offert aux personnes âgées de 65 ans et plus : dimanche 10 avril.

Etat d'avancement du PLUi : élaboration du cahier des charges pour la consultation d'un bureau d'études.

Grange de ST AGIL : il n'est pas prévu de ligne budgétaire 2016 au sein de la communauté de communes « Les Collines du Perche » pour le projet d'isolation/chauffage de la grange et de réhabilitation d'annexes attenantes à la grange. Une réflexion est engagée pour poursuivre ce projet en étudiant les possibilités de confier la maîtrise d'ouvrage à l'Association l'Echalier.

Communes nouvelles : Accord du Conseil Municipal de poursuivre la réflexion de création de communes nouvelles au sein du territoire intercommunal des Collines du Perche.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,
O. ROULLEAU.